

 <p>Secrétariat Annonce publique de la séance : le 19 septembre 2025 Convocation des conseillers : le 19 septembre 2025</p> 	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette</p> <p style="text-align: center;">Séance du 26 septembre 2025</p> <p>Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général Excusés :</p>
---	---

Le Conseil Communal;

Objet : 2.3. Convention Pedibus ; avenant ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « PEDIBUS ESCH a.s.b.l. » ;

Considérant qu'en date du 25 septembre 2017, la Ville et la PEDIBUS ESCH a.s.b.l. sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 25 septembre 2017 et approuvée par le Ministère des Affaires Intérieures en date du 23 octobre 2017;

Considérant qu'en application de l'article 2 de ladite Convention, les Parties sont tenus de fixer la participation financière de la Ville annuellement par le biais d'un avenant;

Considérant que conformément à l'article précité, la participation de la Ville pour l'année 2026 est fixée à **170.000.-€** ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention entre l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « PEDIBUS ESCH a.s.b.l. ».

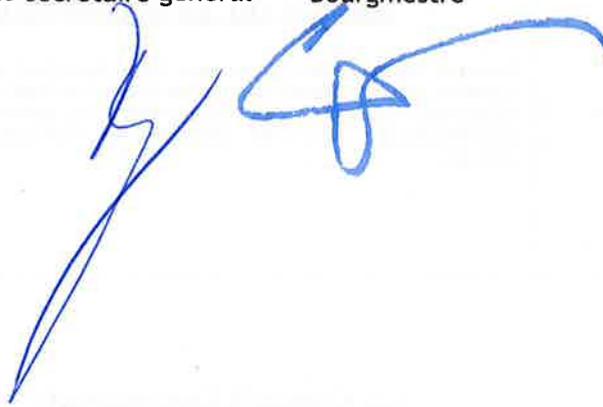
La présente n'est pas sujette aux procédés de tutelle de l'autorité supérieure.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 06/10/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is a stylized, elongated cursive mark. The signature on the right is a more complex, circular cursive mark with a long horizontal tail.